

SOFA PROD
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 142, Grande Rue Haute
34200 SETE
922 089 529 RCS MONTPELLIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE
DU 27 FEVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le vingt-sept février,
A 8 heures 30,

Les associés de la Société SOFA PROD se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite à chaque associé.

Sont présents :

- Madame Séverine BELTRAME-BARRY, titulaire de 300 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- Monsieur Olivier BOURDON, titulaire de 200 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- Monsieur Fabien MARTELLI, titulaire de 500 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Total des actions des associés présents : 1 000 actions sur les 1 000 actions composant le capital social.

Le présent acte est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par le règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

L'Assemblée est présidée par Madame Séverine BELTRAME-BARRY, en sa qualité de Présidente de la Société.

Monsieur Fabien MARTELLI est désigné comme secrétaire.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :
- Les justificatifs des convocations régulières des associés,

- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le projet de cession d'actions,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

- Autorisation de cession d'actions entre associés,

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- Modification de l'objet social,
- Modification de la dénomination sociale,
- Transfert du siège social de la Société,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du projet de Monsieur Olivier BOURDON et de Monsieur Fabien MARTELLI de céder respectivement les 200 et 500 actions qu'ils possèdent au sein de la Société, à Madame Séverine BELTRAME-BARRY, déjà associée, et conformément aux articles 12 et 13 des statuts, autorise ladite cession, qui sera réalisée à compter du jour où la cession sera signifiée à la Société, ou du jour du dépôt d'un original de l'acte de cession au siège de la Société, soit à compter de ce jour.

Les associés ayant été informés de la présente cession, ont décidé de ne pas exercer leur droit de préemption au profit de Madame Séverine BELTRAME-BARRY.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide qu'à compter de ce jour, la dénomination sociale sera 2S INVEST au lieu de SOFA PROD.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'étendre, à compter de ce jour, l'objet social aux activités suivantes:

- L'achat, la vente, la gestion et plus généralement la détention de titres de sociétés. Prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations,
- La réalisation de toutes prestations administratives, financières et autres aux filiales,
- L'acquisition, la détention, la gestion et la vente d'un portefeuille de valeurs mobilières que la Société détiendrait,
- L'acquisition, la construction d'ouvrage, l'aménagement, la mise en valeur, la gestion, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis en pleine propriété, nue-propriété, ou en jouissance,
- La vente, l'échange ou l'apport en société de droits et des immeubles sociaux en pleine propriété, nue-propriété, ou en jouissance, afin de permettre la poursuite de cet objet;

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, décide de transférer le siège social du 142, Grande Rue Haute, 34200 SETE au 1, Rue de la République, 34540 BALARUC-LE-VIEUX, et ce à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIÈME RÉOLUTION

En conséquence de l'adoption des résolutions précédentes, l'Assemblée Générale décide de modifier les articles 2, 3 et 4 des statuts dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 2 - OBJET

"La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

Société de production audiovisuelle, ainsi que toutes les prestations techniques s'y rapportant.

- L'achat, la vente, la gestion et plus généralement la détention de titres de sociétés. Prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations,
- La réalisation de toutes prestations administratives, financières et autres aux filiales,

- L'acquisition, la détention, la gestion et la vente d'un portefeuille de valeurs mobilières que la Société détiendrait,
- L'acquisition, la construction d'ouvrage, l'aménagement, la mise en valeur, la gestion, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis en pleine propriété, nue-propriété, ou en jouissance,
- La vente, l'échange ou l'apport en société de droits et des immeubles sociaux en pleine propriété, nue-propriété, ou en jouissance, afin de permettre la poursuite de cet objet;

Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;
- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;
- l'emprunt de tous les fonds nécessaires à la réalisation de cet objet et la prise de garantie ;
- la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;
- toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. »

ARTICLE 3 – DENOMINATION

"La dénomination sociale est : 2S INVEST."

Le reste de l'article demeure inchangé.

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 1, Rue de la République, 34540 BALARUC-LE-VIEUX."

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau et les associés

Le Président
Séverine BELTRAME-BARRY

DocuSigned by:
Séverine Beltrame
5839F5E1CD664F3...

Olivier BOURDON

Signé par :
Olivier BOURDON
042AC77ADC044E4...

Le secrétaire
Fabien MARTELLI

Signé par :
MARTELLI FABIEN
6C246DECF137434...